

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-078

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

**PRÉSIDENT :** Monsieur Sébastien MICHEL

**SECRÉTAIRE ÉLU :** Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

**Membres présents :** M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** M. Jean-José GARCIA donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNAL (adjoint) ; M. Emile COHEN donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Thibaut LE NORMAND ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

**Membre absent :** aucun.

**Nombre de présents :** 26

**Nombre de pouvoirs :** 7

**Nombre de votants :** 33

**OBJET** CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ÉCULLY ET LE CENTRE SOCIAL « LE KIOSQUE ET L'ARCHE » AU TITRE DES CHANTIERS VILLE VIE VACANCES - 2023 – 2026

La période de vacances scolaires constitue un facteur de fragilisation supplémentaire pour les jeunes des quartiers prioritaires qui se retrouvent le plus souvent inoccupés.

Le programme Ville Vie Vacances (VVV) vise à renforcer leur accès aux activités culturelles, sportives, et de loisirs.

Coordonnée et financé par l'Etat avec le soutien de la Caisse des Allocations Familiales du Rhône, le dispositif s'adresse prioritairement aux jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers prioritaires.

Sa déclinaison répond chaque année aux critères établis par le représentant de l'Etat via la lettre de cadrage transmise aux Maires de la Métropole de Lyon.

Concernant Ecully, le choix est fait depuis la mise en œuvre du dispositif de proposer aux jeunes écullois des chantiers leur permettant de découvrir le monde professionnel et de bénéficier de contenus et de rencontres pédagogiques variées.

La définition de ces chantiers VVV est vue en instance locale réunissant les représentants de la Commune, de la CAF, de l'Etat et du Centre social d'Ecully, porteur opérationnel des chantiers : une attention particulière est portée sur l'éducation, la prise de responsabilité, la mixité et la diversité des publics.

Les jeunes concernés sont, dans la mesure du possible, associés à la conception et à la réalisation des projets et bénéficient d'une gratification votée chaque année en Conseil municipal.

Au regard de la collaboration de qualité existant de longue date avec les équipes du Centre social dans la constitution et l'accompagnement des chantiers VVV, il est souhaité de pouvoir encadrer le dispositif d'une convention pérenne précisant les objectifs et engagements de chacune des parties ainsi que leurs responsabilités respectives.

La Commission Solidarité du 7 septembre 2023 entendue ;

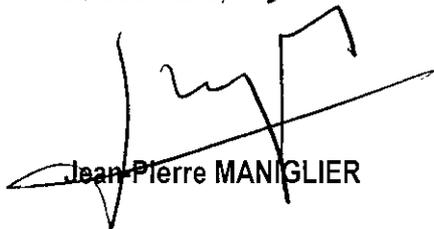
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Approuve la convention cadre de partenariat entre la Commune d'Ecully et le Centre social « le Kiosque et l'Arche » au titre des chantiers Ville Vie Vacances pour la période de 2023 à 2026 (annexe n°5) ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre de partenariat entre la Commune d'Ecully et le Centre social « le Kiosque et l'Arche » au titre des chantiers Ville Vie Vacances, ou tout document afférent à la mise en place de ce dispositif.

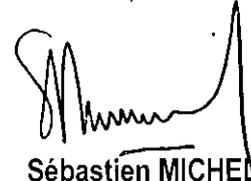
Ainsi délibéré,  
A Ecully, le 25 septembre 2023

Le Secrétaire,



Jean-Pierre MANIGLIER

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le **29 SEP. 2023**  
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture  
069-216900811-20230929-2023-078-DE  
Date de réception préfecture : 29/09/2023



**Convention cadre de partenariat entre la Commune d'Écully et le Centre social « le Kiosque et l'Arche » au titre des chantiers Ville Vie Vacances  
2023 – 2026**

- **la Commune d'Écully**, représentée par son maire en exercice, monsieur Sébastien MICHEL, dûment autorisé par la délibération n° ..... ; à la date du....., ci-après dénommée la Commune,
- **le Centre social d'Écully**, représenté par son président, ci-après dénommée le Centre social,

*Préambule*

*La période de vacances scolaires constitue un facteur de fragilisation supplémentaire pour les jeunes des quartiers prioritaires qui se retrouvent le plus souvent inoccupés. Le programme Ville Vie Vacances (VVV) vise à renforcer leur accès aux activités culturelles, sportives, et de loisirs.*

*Coordonnée et financé par l'Etat avec le soutien de la Caisse des Allocations Familiales du Rhône, le dispositif s'adresse prioritairement aux jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, résidant dans les quartiers prioritaires. Sa déclinaison répond chaque année aux critères établis par le représentant de l'Etat via la lettre de cadrage transmise aux Maires de la Métropole de Lyon.*

*Concernant Ecully, le choix est fait depuis la mise en œuvre du dispositif de proposer aux jeunes écullois des chantiers leur permettant de découvrir le monde professionnel et de bénéficier de contenus et de rencontres pédagogiques variées.*

*La définition de ces chantiers VVV est vue en instance locale réunissant les représentants de la Commune, de la CAF, de l'Etat et du Centre social d'Écully, porteur opérationnel des chantiers. Une attention particulière est portée sur l'éducation, la prise de responsabilité, la mixité et la diversité des publics. Les jeunes concernés sont, dans la mesure du possible, associés à la conception et à la réalisation des projets.*

*La convention a pour but de fixer les modalités de collaboration entre la commune et le centre social dans des chantiers VVV.*

## Article 1. Objectifs et engagements de la Commune

Pour la Commune, les objectifs des chantiers jeunes sont les suivants :

- Participer au déploiement du dispositif Ville-Vie-Vacances sur le territoire de la commune ;
- Favoriser la participation des jeunes à des activités collectives d'intérêt général ;
- Valoriser l'image des jeunes en les rendant acteurs au sein de leur territoire ;
- Favoriser la mise en projets des jeunes dans une perspective de parcours personnel et professionnel.

La commune s'engage à :

D'une part, soutenir le déploiement de tous les chantiers en :

- Confiant au centre social les décisions pédagogiques et le portage des chantiers au comité local VVV.
- Finançant les gratifications pour la réalisation du chantier VVV selon les termes de la délibération n°..... : Une gratification journalière, exonérée de charges sociales, d'un montant de 15,00 € par jour et une prime de panier journalière d'un montant de 6 €, au titre de dédommagement des frais de repas, sont versées à chaque participant. Le montant de cette gratification et de la prime panier feront l'objet d'une réévaluation annuelle examinée par le Conseil municipal
- Fournissant à chaque jeune participant aux chantiers VVV du matériel de protection EPI occasionnel (chaussures de sécurité, lunettes, gants, gilets, etc... selon nécessité déterminée à l'avance) en leur qualité de collaborateur occasionnel de la collectivité territoriale. L'interlocutrice de la commune dédiée à ce propos sera l'assistante de prévention.

D'autre part, dans le cas où la ville est partenaire opérationnel dans la mise en place d'un chantier :

- Proposer un encadrement technique adapté, vu en amont avec le centre social.
- Prévoir le matériel technique en nombre suffisant pour les jeunes présents.

## Article 2. Objectifs et engagements du Centre social

Pour le Centre social, les objectifs du présent chantier jeunes sont les suivants :

- Favoriser la participation des jeunes à des activités collectives et d'intérêt général ;
- Favoriser la mise en projets des jeunes dans une perspective de parcours personnel et professionnel ;
- Renforcer les liens avec certains jeunes et leurs familles.

Les engagements du Centre social sont les suivants :

- Coordonner la mise en œuvre opérationnelle des différents chantiers et les évaluer.
- Élaborer le dossier de demande de subvention et le transmettre à la cheffe de projet politique de la ville dans le respect du calendrier fixé par le représentant de l'Etat.
- Rédiger les bilans des chantiers et les transmettre à la CAF.
- Conclure un contrat d'engagement nominatif avec chaque jeune participant au chantier.
- Transmettre à la municipalité la fiche chantier complète et accompagnée des justificatifs.
- Garantir un encadrement pédagogique adapté au regard des objectifs visés.
- Fournir les feuilles d'heure signées par chaque jeune participant au chantier.

Le Centre Social missionne son personnel permanent afin d'encadrer les chantiers jeunes, ce personnel doit disposer d'une compétence (qualification et/ou expertise) avérée garantie par l'employeur tant dans la connaissance des publics jeunes, du projet de territoire développé par l'association, que dans le domaine de l'animation.

### **Article 3. Modalités de réalisation du chantier jeunes**

L'organisation finalisée de chaque chantier fera l'objet d'une transmission par le Centre social auprès de la Commune d'une fiche chantier telle que proposée en annexe, dûment complétée.

La fiche chantier précisera :

- les dates de début et de fin du chantier,
- les horaires,
- le lieu,
- les missions confiées, et les EPI nécessaires au regard de celles-ci,
- la qualité et nom des encadrants du centre social,
- le partenaire accueillant le chantier et l'identité de l'encadrant technique,
- le nombre de jeunes accueillis, leurs noms, leurs prénoms, leurs dates de naissance et leurs numéros de sécurité sociale.

La fiche chantier sera accompagnée du RIB de chacun des jeunes participant au chantier.

Le centre social s'engage à tenir à disposition de la Commune la pièce d'identité, la carte vitale et l'autorisation parentale de chacun des jeunes participant aux chantiers VVV pour une durée de cinq ans afin de permettre à la Commune de répondre aux exigences de tout contrôle administratif.

Le Centre social peut décider de l'annulation ou du report d'un chantier si toutes les conditions de mise en œuvre ne sont pas réunies (pas d'encadrement technique adapté, faute d'inscrits ou tout autre cas de force majeure non prévisible à ce jour).

### **Article 4. Responsabilité**

En tant qu'opérateur du chantier jeunes, le Centre social a souscrit une assurance « responsabilité civile » pour les dommages qui pourraient être causés dans le cadre des activités proposées, auprès dudit public jeunes inscrit dans le cadre de l'opération par le biais du dispositif VVV uniquement.

### **Article 5. Sécurité**

L'encadrant pédagogique du Centre Social, veille au respect des règles de sécurité définies par l'encadrant technique et à leur application par les jeunes et de leur bonne utilisation du matériel. Ces règles sont définies au regard de la réglementation du travail des mineurs et l'encadrant technique en est le garant.

Le personnel encadrant du centre social veille à ce que les jeunes présents aient un comportement approprié. Il est en droit d'exclure temporairement ou définitivement un/des jeunes du chantier en cas de non-respect des consignes.

En cas de comportements des susceptibles de nuire à la sécurité des personnes présentes, les encadrants doivent immédiatement prévenir leurs directions respectives.

**Article 6. Gestion des litiges**

Le Centre social a pour obligation de prévenir la Commune de tout accident ainsi que de toute situation présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé et la sécurité physique ou morale des jeunes.

Ces informations pourront être portées à la connaissance de la DDETS - Pôle politique de la ville et des solidarités - Cellule départementale Ville-Vie-Vacances.

La Commune, le Centre social, s'engagent à rechercher le règlement amiable de tout litige relatif à l'exécution de la présente convention. À défaut d'accord amiable des parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèveront du Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Écully, le .....en deux exemplaires

Pour la Commune d'Écully,  
Le Maire, Monsieur Sébastien MICHEL

Pour le Centre social d'Écully,  
Le Président, Monsieur Yves LAMBLING

PROJET

**FICHE CHANTIER VVV**

Date de début du chantier .....

Date de fin de chantier :.....

Horaires prévisionnels :

JOUR	Horaire début	Horaire fin

Lieu(x) d'intervention :.....

Missions confiées :

- .....
- .....
- .....
- .....

Equipements de protection individuels (EPI) nécessaires :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> gants : taille .... Quantité :..... | <input type="checkbox"/> chaussures de sécurité : taille .... Quantité :..... |
| <input type="checkbox"/> gants : taille .... Quantité :..... | <input type="checkbox"/> chaussures de sécurité : taille .... Quantité :..... |
| <input type="checkbox"/> gants : taille .... Quantité :..... | <input type="checkbox"/> chaussures de sécurité : taille .... Quantité :..... |
| <input type="checkbox"/> gants : taille .... Quantité :..... | <input type="checkbox"/> chaussures de sécurité : taille .... Quantité :..... |
| <input type="checkbox"/> gants : taille .... Quantité :..... | <input type="checkbox"/> chaussures de sécurité : taille .... Quantité :..... |
| <input type="checkbox"/> gants : taille .... Quantité :..... | <input type="checkbox"/> chaussures de sécurité : taille .... Quantité :..... |

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> lunettes de protection, quantité :..... | <input type="checkbox"/> gilet de sécurité, quantité :..... |
| <input type="checkbox"/> autre : ..... Quantité :.....           | <input type="checkbox"/> autre : ..... Quantité :.....      |

Encadrant pédagogique du Centre social : .....Qualité :.....

Coordonnées téléphoniques :.....

Organisme d'accueil : .....Encadrant technique :.....

Qualité :.....

Coordonnées téléphoniques :.....

JEUNES PARTICIPANT AU CHANTIER :

NOM	PRENOM	Date de naissance	N° de sécurité sociale